

Délibération du CONSEIL

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - SPORTS - POLITIQUE SPORTIVE

Événement d'intérêt métropolitain - Paris Roubaix 2018 - Accompagnement de la MEL

Par délibération n° 7 du 20 novembre 2000, le Conseil de Communauté a décidé d'intervenir en matière de « Soutien et Promotion d'Événements Sportifs Métropolitains ».

Paris-Roubaix est l'une des plus anciennes courses cyclistes, créée en 1896 par Théodore Vienne après l'ouverture du nouveau vélodrome de Roubaix. Depuis 1896 et à l'exception des périodes de guerre, elle se dispute tous les ans en mars ou en avril.

Depuis 1968, elle ne part plus de Paris mais de Compiègne, avant de parcourir plus de deux cent cinquante kilomètres vers notre Métropole.

Surnommée « l'enfer du Nord », « la dure des dures » ou encore « la reine des classiques », la course inclut plusieurs secteurs pavés, tels que la décisive « tranchée de Wallers-Arenberg » ou « le Carrefour de l'Arbre ».

L'organisation de cette manifestation en fait l'un des grands événements sportifs de la région et de la Métropole. Cette année la course aura lieu le dimanche 8 avril 2018.

Des centaines de milliers de spectateurs (français, belges, britanniques) seront présents le long des routes et sur le site d'arrivée du Vélodrome de Roubaix.

Cette classique, autrefois inscrite au calendrier de la Coupe du Monde puis du ProTour, fait désormais partie du Calendrier mondial de l'Union Cycliste Internationale.

Par caméras interposées, les téléspectateurs du monde entier se passionnent pour le même spectacle : après le Tour de France, Paris-Roubaix est la course cycliste la plus diffusée et la plus regardée du circuit, dans 180 pays au total.

Il est proposé une participation de la Métropole Européenne de Lille à cet événement d'un montant maximal de 40 000 Euros, au profit de la Ville de Roubaix pour un budget prévisionnel de 304 911 Euros.

Ce soutien se contractualise par la mise en œuvre d'actions de promotion et de communication qui contribuent à son rayonnement.

Pour renforcer la visibilité de la MEL, il pourrait être proposé un partenariat avec la société ASO, organisatrice de la course, qui fera l'objet d'un marché de prestations.

En 2017, le montant du partenariat s'élevait à 40 000 Euros.

En conséquence, la Commission Rayonnement de la Métropole consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1. D'acter le Paris Roubaix 2018 comme un événement d'intérêt métropolitain ;
2. D'autoriser le partenariat entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Roubaix pour le Paris Roubaix 2018 ;
3. D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui en découle avec la Ville de Roubaix ;
4. De verser une subvention d'un montant maximal de 40 000 Euros imputée sur la section de fonctionnement 664O009 nature 657341.

Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 01/03/2018

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Pour le Président,

Le Responsable délégué


Arnaud FICOT 